

BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

I - ELEMENTS DE CONTEXTE - Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La présente note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

1-1 - Contexte national

Alors que pour 2023, une croissance de 0.6% en France était attendue par l'OCDE, elle projette finalement une croissance de 1% à la faveur d'un deuxième trimestre vigoureux et de 1.2% attendu compte tenu d'une croissance européenne et mondiale moins vigoureuse et des hausses de taux d'intérêt des banques centrales visant à juguler l'inflation. Le gouvernement a retenu un taux de 1.4% pour le PLF 2024. La hausse des prix retomberait à 2,6% en 2024 contre 4,9 % en 2023.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans, est établie à 2046.9 milliards d'euros fin juin 2023, soit 111.8% du PIB contre 111,3 % du PIB en 2022 en raison de la hausse du PIB en valeur. Pour 2024, le montant de la dette publique française est estimé à presque 2100 milliards d'euros au PLF 2024, soit 109.7% du PIB. En effet, l'Etat Français devrait lever 285 milliards d'euros de dette sur les marchés financiers en 2024 compte tenu qu'il ne pourra plus compter sur la trésorerie de précaution constituée en 2020 pour amortir les chocs sanitaires.

En outre, la loi de finances pour 2024 promulguée le 29 décembre 2023 prévoit une baisse du déficit public à 4.4% du PIB grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques après une stabilisation en 2023 à 4.9% du PIB. Le déficit budgétaire de l'Etat atteindrait 146,9 milliards d'euros et la dette publique se stabiliserait à 109,7 % du PIB.

Enfin, en 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,4 milliards d'euros par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 milliards d'euros, soit une progression de +5,2 % en valeur.

Enfin, le nouveau plan d'investissement Investir pour la France de 2030 entré en vigueur en 2022 sera poursuivi : Au total, 54 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses sera tournée vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets

comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion. L'objectif pour 2024 est de maintenir le rythme d'investissement et France 2030 devrait disposer d'une augmentation de crédits à hauteur de 7.7 milliards d'euros contre 6 milliards en 2023 dans différents appels à projets.

Cependant, de nombreuses incertitudes au niveau international demeurent ainsi qu'une remontée probable des taux d'intérêt qui auront des incidences dans la lutte contre l'inflation annoncée et dans la baisse du déficit public attendue. Le budget 2024 de la commune est donc établi dans un contexte national incertain nous contraignant à une rigueur accrue sur les dépenses de fonctionnement afin de faire face à la hausse des prix notamment énergétiques.

1.2 - Contexte local

L'année budgétaire 2024 sera vraisemblablement encore fortement impactée par la crise énergétique et l'inflation mais aussi par la baisse croissante des recettes de fonctionnement dont les dotations de l'Etat alors même que les dépenses de fonctionnement incompressibles subissent une augmentation conséquente.

Compte tenu des incertitudes qui demeurent sur certaines données chiffrées à ce moment de l'année, le budget 2024 le budget 2024 proposé au vote nécessitera vraisemblablement des décisions modificatives, une fois que la collectivité aura des précisions sur la loi de finances pour 2024 et qu'elle maîtrisera avec exactitude le montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les orientations budgétaires 2024 traduisent encore cette année la volonté de la commune d'Avermes de conserver une capacité financière d'actions suffisante dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de poursuite des investissements nécessaires à l'attractivité du territoire dans un contexte budgétaire difficile et incertain.

L'évolution de la population totale de la commune, issue des données de l'INSEE est la suivante :

Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
4057 Hab	4064 Hab	4056 Hab	4049 Hab	4109 Hab	4159 Hab

Les données générales des ratios de la ville d'Avermes se présentent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population :

2019	2020	2021	2022	2023
1145 €	1 141 €	1 190 €	1211€	1234€

Recettes réelles de fonctionnement/population

2019	2020	2021	2022	2023
1 344 €	1 316 €	1 332 €	1344€	1387€

Ces deux ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux dépenses (DRF), malgré une augmentation des dépenses incompressibles.

Produits des impositions directes/population

2019	2020	2021	2022	2023
596 €	602 €	515 €	531 €	561€

Ce ratio est en hausse même si la taxe d'habitation n'est plus prise en compte dans ce ratio qui tient compte de l'évolution de la population et de la revalorisation des bases fiscales effectuée annuellement par la Direction Générale des Finances Publiques, tout en sachant que les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis plus de 18 ans.

Dépenses d'équipement brut/population

2019	2020	2021	2022	2023
424 €	287 €	199 €	571 €	285 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants.

Encours de la dette/population

2019	2020	2021	2022	2023
783 €	705 €	678 €	977€	787 €

Malgré un programme important d'investissements réalisé en 2023, la commune a poursuivi son désendettement avec un emprunt d'équilibre de 230 000 €, le remboursement du capital à hauteur de 551 000 euros environ, dont le remboursement anticipé d'un emprunt de 58 500 €, et l'obtention de subventions pour soutenir les projets communaux dont notamment le programme de travaux de revitalisation du centre-ville, l'aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain et l'installation d'un système de vidéo protection.

DGF/population

2019	2020	2021	2022	2023
43 €	37 €	30 €	20€	20,86€

Ce ratio démontre la poursuite drastique des baisses des dotations de l'Etat versées aux collectivités alors même que leurs compétences s'accroissent, ce qui peut à terme porter atteinte au bon fonctionnement des collectivités dont la nôtre malgré une légère augmentation de la DGF perçue en 2023.

Niveau de l'épargne brute (CAF) et niveau de l'épargne nette

Évolution de l'épargne (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	estimation 2023
Epargne de gestion	1321	1278	1191	1071	1039	884
Capacité d'Autofinancement (brute)	808	839	756	681	737	637
Epargne nette (CAF nette)	363	363	291	213	225	86

La CAF (Capacité d'autofinancement) diminue depuis 2020 compte tenu de la crise sanitaire, de la baisse massive des dotations de l'Etat, du surcoût de l'énergie, du dégel du point d'indice et du choix de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La collectivité conserve cependant une santé financière satisfaisante, ce qui permet d'amortir l'endettement et de financer l'investissement par l'autofinancement, avec pour effet de minimiser le recours à l'emprunt.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, la CAF nette dégagée en 2022 a en effet permis de financer environ 15,41 % des investissements 2023.

II- BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget principal

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 21 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024.

Le budget 2024 a ainsi été élaboré sur la base d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement qui se traduit par la recherche permanente de réduction de la dépense par l'ensemble des services tout en conservant un service public de qualité. En outre, en recettes, le maintien du gel des taux de fiscalité est proposé afin de ne pas imputer le pouvoir d'achat des Avermois et une augmentation de l'ordre de 3% de certains tarifs municipaux actée en fin d'année 2023 pour prendre en compte une partie de l'inflation subie, ce qui permettra d'augmenter légèrement les recettes tirées des produits issus des services.

En investissement, la commune entend poursuivre ses actions pour renforcer l'amélioration du cadre de vie, renforcer la dynamisation du centre-ville, poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux, procéder à l'acquisition de matériel nécessaire aux économies d'énergie et œuvrer pour lutter contre le changement climatique et le maintien de la biodiversité.

Le budget 2024 traduit ainsi la poursuite des projets en cours dont notamment l'aménagement de la ZAC Cœur de ville et la revitalisation du centre-ville de la commune avec au titre des actions 2024, la finalisation des travaux de construction de la maison de services aux habitants le Point Commun, l'aménagement des arrières des Portes d'Avermes et la tranche 2 des travaux de rénovation énergétique du complexe administratif de la mairie. De nouveaux projets seront également engagés dont la végétalisation des cours d'écoles et l'engagement d'une étude thermique sur le bâtiment d'ISLEA.

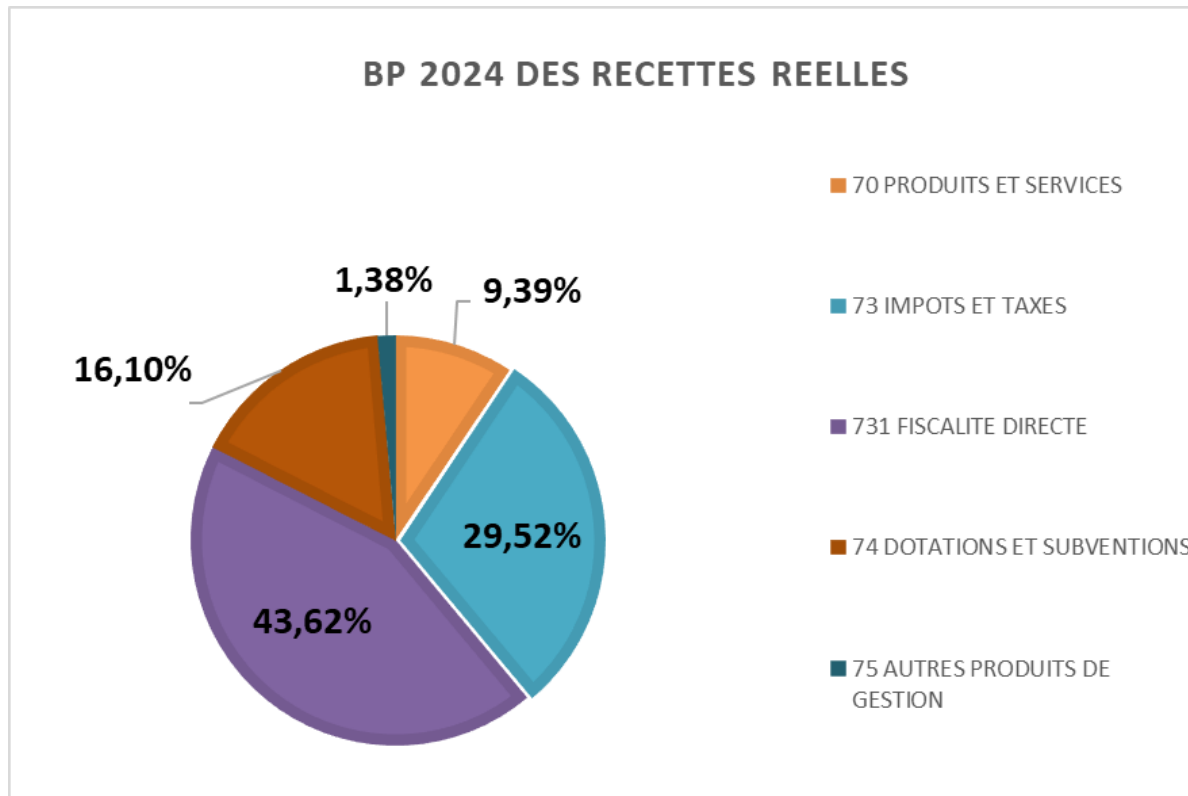
Stratégie budgétaire de la ville d'Avermes :

- Les axes majeurs de la stratégie budgétaire de la commune d'Avermes pour 2024 sont les suivants :
 - Un niveau d'investissement de l'ordre de 3M€ au titre du plan pluriannuel des investissements ;
 - Le maintien du gel des taux d'imposition pour 2024 ;
 - La volonté de maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour, à la fois :
 - Réaliser le programme d'investissements ;
 - Maintenir le niveau de service public proposé aux Avermois ;
 - Maintenir des équilibres budgétaires soutenables pour la ville avec une gestion prudente en termes de dépenses de fonctionnement ;
 - Maintenir la dette à un taux faible ;
- Dans la continuité des budgets des exercices précédents et compte tenu du contexte économique général actuel, la ville se doit de poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement de manière encore plus conséquente et ce malgré le caractère incompressible de nombreuses dépenses subissant l'inflation.
- Pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier versé par l'Etat à la ville d'Avermes, celle-ci après une période de forte baisse, ne devrait pas subir de nouvelle diminution en 2024 mais sans certitude à ce stade de l'année.

Le projet de budget primitif 2024 du budget principal de la commune atteint un volume global d'investissements de 3,70 M€. Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire et inscrites dans le rapport d'orientations budgétaires approuvé en séance du conseil municipal le 21 décembre 2023, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale des impôts locaux.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2023 et s'établissent à 5 531 647 €



chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
013	ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 000	8 000
70	PRODUITS ET SERVICES	497 544	518 530
73	IMPOTS ET TAXES	1 817 207	1 630 388
731	FISCALITE DIRECTE	2 245 236	2 409 245
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	849 362	889 065
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	66 012	76 414
76	PRODUITS FINANCIERS	5	5
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 210	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 508 576	5 531 647
002	REPRISE EXCEDENT N-1	533 906	497 653
042	OPERATION D'ORDRE	4 000	4 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 046 482	6 033 300

La fiscalité

Après examen du budget primitif, et conformément à l'engagement pris à l'occasion du DOB, la commission finances a déterminé le produit fiscal nécessaire à l'équilibre de ce budget. Ce produit s'élève à 2 409 245 € pour les 2 impositions locales sur la base d'une stabilité des taux votés en 2023 soit :

- foncier bâti : 39.41 (16,54 % taux communal + 22,87% taux départemental)
- foncier non bâti 35,24 %

Les taux 2024 seront une nouvelle fois maintenus avec une évolution au niveau national de 3.9 %. Il est rappelé que les taux de fiscalité sur la commune restent toujours bas comparativement aux taux pratiqués sur les communes voisines.

Commune d'Yzeure 2023	Commune de Moulins 2023
44.90 % (22.03 taux communal +22.87 taux départemental)	41.55% (18.68 taux communal +22.87 taux départemental)
47,30 %	44,74 %

Les communes perçoivent, au titre de la taxe professionnelle, une dotation d'allocation compensatrice (DAC) versée par Moulins Communauté. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Ladite dotation diminue pour 2024 et s'élève à 1 378 788€ contre 1 523 607 € compte tenu de la prise en charge par Moulins Communauté du versement de la contribution communale au SDIS d'un montant de 144 819€ en 2023.

La prévision de la Dotation de Solidarité Communautaire diminue également passant de 101 000 € à 90 000€ en raison des changements des critères d'attribution à compter de 2018 avec un lissage sur 10 ans.

Les autres recettes fiscales (TLPE, droits de mutation, droits de place, compensation fiscale) s'élèvent à 161 600 €.

Les dotations de l'Etat

Pour 2024, la DGF, principal concours financier versé à la ville par l'Etat, est estimée au jour de l'élaboration du budget à 85 000€ compte tenu de l'abondement de l'enveloppe nationale de 320 millions d'euros prévu par la loi de finances 2024 en espérant que la commune ne subisse pas un nouvel écrêtement.

La DSR est attribuée « aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. ». Cette dotation, se compose de trois fractions :

La fraction « Bourg centre »

La fraction « Péréquation »

La fraction « Cible »

La commune d'Avermes est concernée uniquement pour la fraction péréquation (budgétisée à hauteur de 50 000 €). Elle est attribuée aux communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique.

Subventions

Elles sont principalement constituées de la participation de la CAF au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse du multi-accueil, du RAM et de l'accueil de loisirs.

Les produits des services

Ce chapitre, évalué à 518 530 € concerne principalement les produits suivants :

- Concessions cimetières
- Régie de recettes de restauration collective & repas à domicile
- Régie de recettes de la participation familiale du multi-accueil
- Remboursements de frais de personnel par les budgets annexes et autonomes
- Redevance d'occupation du domaine public et droits de place
- Remboursement de frais généraux par les budgets autonomes et annexes

Les recettes tarifaires principales (culturelles, multi-accueil, repaso scolaire et location salle des fêtes) sont estimées à 273 750 € et sont donc en augmentation malgré l'encaissement des recettes des spectacles d'Islea sur le budget annexe depuis 2023, compte tenu du nombre plus conséquent de bénéficiaires du PAD et des locations de la salle des fêtes constaté.

En matière de prix du service pour les usagers, il est rappelé que la municipalité a souhaité mettre en œuvre les actions suivantes pour l'année 2024 :

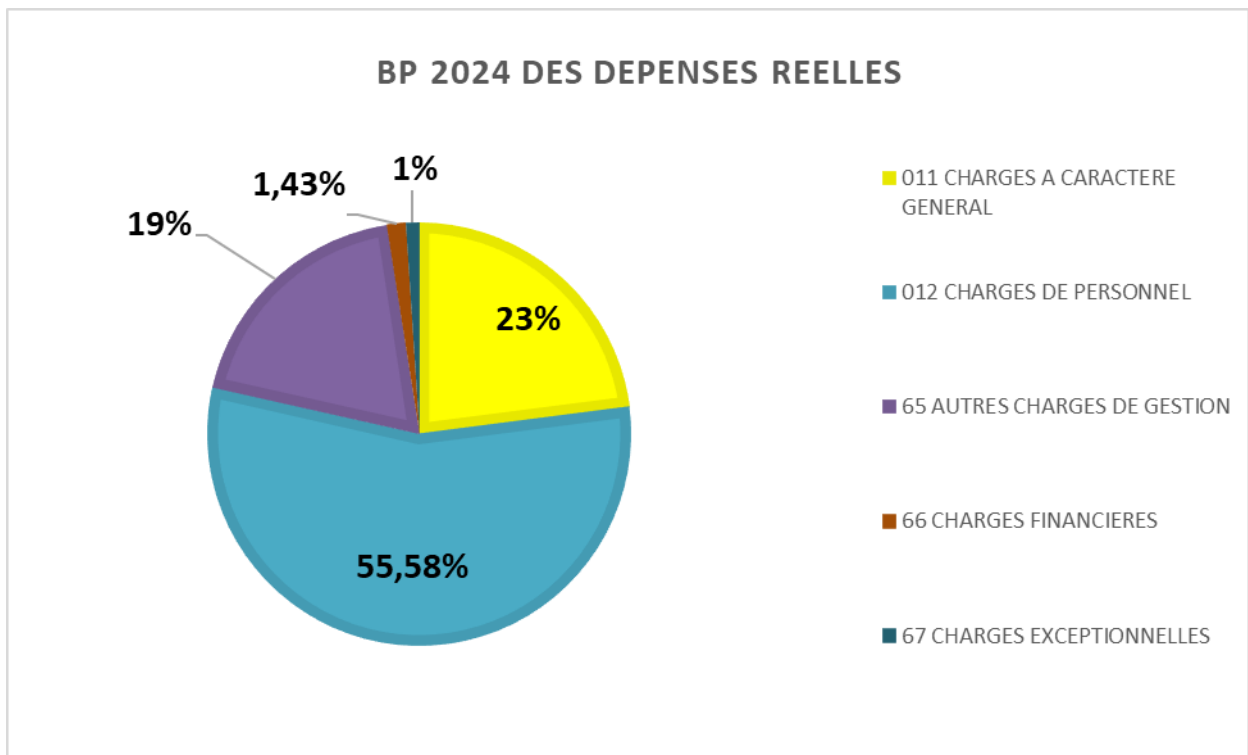
- Légère augmentation de certains tarifs municipaux des différents services payants (cimetière, locations salle des fêtes et salle de spectacle) ;
- Maintien de la gratuité d'accès d'un certain nombre d'équipements municipaux, notamment la médiathèque, la salle des sports et la salle des jeunes afin d'en faciliter l'accès à tous.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (39 480€).

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution afin de garantir l'équilibre budgétaire pour atteindre 5 173 300 € en 2024.



chapitre	Libellé	2023	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 256 374	1 152 532
012	CHARGES DE PERSONNEL*	2 905 796	2 936 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 500	7 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	954 982	955 504
66	CHARGES FINANCIERES	75 000	71 900
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	198 000	50 364
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 401 652	5 173 300
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	279 830	492 000
042	OPERATION D'ORDRE	365 000	368 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 046 482	6 033 300

* Hors frais de personnel Islea, inscrit au BP annexe

Les mouvements portent principalement sur les postes suivants :

- ✓ Les charges financières : -3,1 k€
- ✓ Les charges exceptionnelles : -147 K€
- ✓ Les charges de personnel : +31 K€
- ✓ Les charges de gestion : +0.5 K€
- ✓ Les charges à caractère général : - 104 K€

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont budgétisées pour 1 152 532 € du fait de l'inflation subie sur de nombreuses dépenses incompressibles et du coût exorbitant de l'énergie.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 2 936 000 € et sont en augmentation en raison notamment de l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents publics. A cela s'ajoutent l'effet Glissement Vieillesse Technicité, la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024, ainsi que du taux horaire et les recrutements nécessaires au remplacement des agents en maladie, en voie de mutation ou en départ à la retraite.

Ce chapitre (012) comprend :

- ✓ Les versements des charges patronales calculées sur les rémunérations
- ✓ Les charges directes de personnel
- ✓ L'assurance statutaire du personnel.
- ✓ La cotisation au CNAS

Il tient compte notamment :

- de la variation du traitement indiciaire des agents selon un tableau de déroulement de carrière (Glissement Vieillesse Technicité),
- de la variation du besoin de la collectivité aux remplacements éventuels
- des charges patronales représentant 31,82 % de la masse salariale.
- de la poursuite de la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- de la poursuite de la politique menée en faveur des avancements d'échelon du personnel communal et de la politique d'aide sociale mise en place au profit des agents communaux
- de la revalorisation du SMIC de 1.13% au 1^{er} janvier 2024, ainsi que du taux horaire à 11.65 € brut.

Autres charges de gestion :

Ce poste s'établit à 955 504€ Il est composé principalement des indemnités des élus, des subventions de fonctionnement aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales.

Ce poste augmente sensiblement compte tenu de l'intégration de ce chapitre par la nouvelle nomenclature comptable M57.

Cette intégration de dépenses est compensée par la suppression de la contribution au SDIS et par la baisse de la subvention versée au CCAS en 2024 et ce malgré l'augmentation des subventions aux associations avec la création de l'association le Point Commun.

Ce poste concerne également la contribution syndicale au SDE03 liée à l'éclairage public. C'est d'ailleurs sur cette contribution que les dépenses varient chaque année en fonction du programme d'enfouissement de réseaux et de modification de l'éclairage public en LED, qui constituent un enjeu central et environnemental. Pour 2024, elle est évaluée à 145 044 €.

Les charges financières :

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts actuels, soit 71 900 € démontrant les faibles taux d'intérêt des emprunts contractés par la commune ces dernières années et l'indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable pour éviter une augmentation trop conséquente du taux d'intérêt.

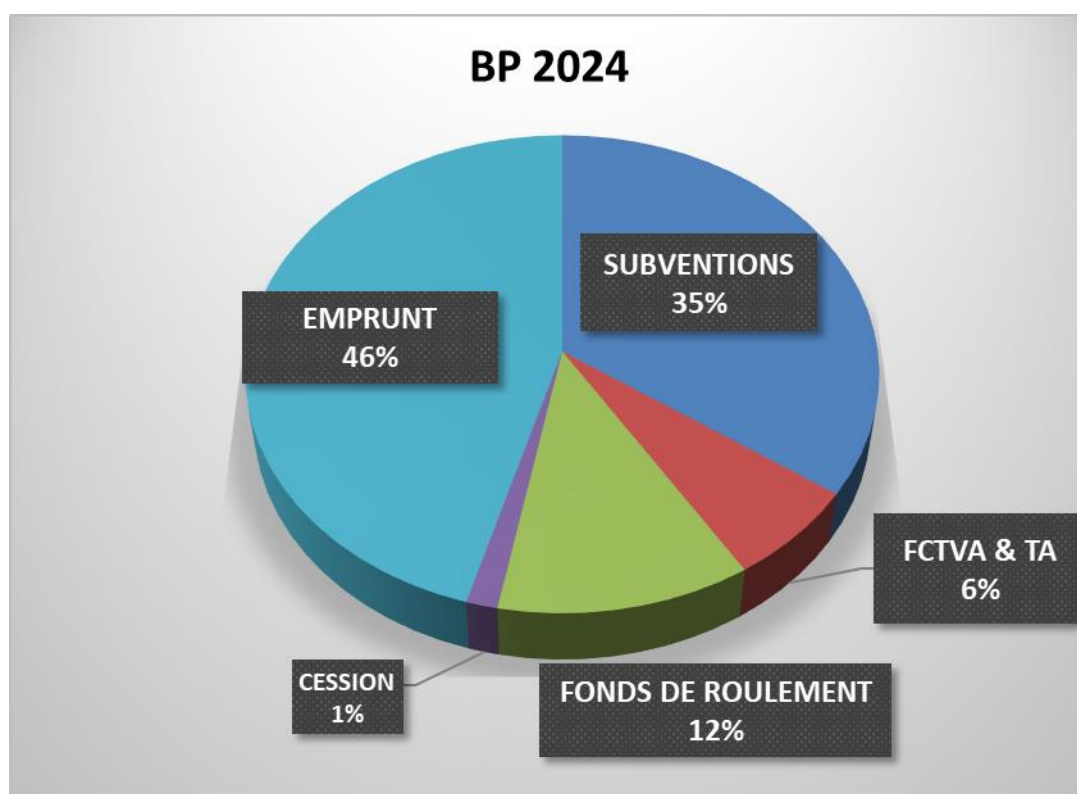
Les charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles sont en diminution compte tenu de la suppression de la majorité de ce chapitre dans la nouvelle nomenclature et de son inscription au chapitre 65. La seule ligne restante est donc « 673 – annulation sur exercice antérieur », qui concerne le remboursement de l'acompte perçu au titre du filet de sécurité 2022 et une prévision éventuelle.

3 – Le financement de l'Investissement

La section globale d'investissement 2024 s'établit à 3 700 416 €. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 716 891 € et les opérations d'ordres à 983 525 €.

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
13	SUBVENTIONS	1 338 280	941 423
010	FCTVA & TA	372 000	175 000
1068	AUTOFINANCEMENT	279 507	323 087
024	CESSION	25 990	40 000
16	EMPRUNT	528 043	1 237 381
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		2 543 820	2 716 891
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	279 830	492 000
040	OPERATION D'ORDRE	352 000	368 000
001	Excédent ou déficit REPORTE	-201 723	123 525
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		2 973 927	3 700 416



Les recettes d'équipement :

✓ Subventions d'investissements

A ce stade du budget, les dossiers ne sont pas tous finalisés (DSIL, Conseil Départemental de l'Allier, Région AuRA, LEADER, CAF...) mais comme chaque année, la commune recherchera activement des financements pour soutenir les projets d'investissements à engager dont notamment le Département de l'Allier dans le cadre du dispositif « reconquête des centres-villes et centres-bourgs de l'Allier » qui permet de financer les travaux proposés pour la redynamisation du centre-ville de la commune, à hauteur de 30% dans le cadre d'un contrat de travaux conclu sur 5 ans.

Le Département soutiendra également le projet de végétalisation des cours d'école et de l'accueil de loisirs et sera sollicité en soutien aux travaux de rénovation énergétique d'ISLEA.

En outre, l'Etat, la Région AURA, la CAF et le LEADER (fonds E) travaux de réhabilitation de l'ancien Presbytère en maison de services aux habitants dénommée Le Point Commun.

✓ **Emprunt :**

L'emprunt est évalué à ce jour à 1 237 381€. Il est important de noter que l'emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être souscrit à ce stade budgétaire et reste conditionné comme chaque année aux réalisations de l'exercice.

Les recettes financières :

✓ **FCTVA et TA :**

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% de la charge de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

La collectivité, ayant choisi de bénéficier du plan de relance du FCTVA en 2010, prétend au remboursement de la TVA sur les investissements de l'exercice 2023. A ce titre, il est prévu un encaissement de 145 000 € en 2024. Cependant, il est à souligner que depuis la réforme de l'automatisation du FCTVA qui est entrée en application progressivement à partir de 2021, un certain nombre de dépenses a été rendu inéligible à ce fonds dont les travaux d'investissement réalisés en régie.

Enfin, l'estimation, toujours prudente, de la Taxe d'Aménagement est évaluée à 30 000 €. C'est une taxe d'urbanisme acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface. Elle est payable en deux fois. Le premier versement un an après la date officielle d'autorisation initiale de construire ou de réaliser des travaux, le second, deux ans après, que les travaux aient eu lieu ou non.

✓ **Excédent de fonctionnement :**

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) évalué à 323 087 € doit en priorité couvrir uniquement les restes à réaliser, compte tenu que l'exercice 2023 est excédentaire en Investissement. En 2024, ce fonds de roulement représente environ 12 % des recettes réelles d'investissements, soit 8,73 % des recettes globales d'investissements.

4 –Les dépenses d’investissement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
Op. 103	centre de loisirs	1 140	26 700
Op. 104	Primaire F. REVERET	75 360	86 827
Op. 105	Maternelle F. REVERET	13 130	68 113
Op. 106	Primaire J. MOULIN	69 980	97 400
Op. 107	Maternelle J. MOULIN	5 140	62 600
Op. 109	Mairie	86 624	85 896
Op. 110	Restaurant F. REVERET	2 500	10 500
Op. 111	Restaurant J. MOULIN	1 000	1 500
Op. 112	Centre Technique	133 235	150 860
Op. 116	voiries	22 200	30 000
Op. 120	Stade	0	31 000
Op. 129	Zone du chambonnage	155 230	12 130
Op. 142	réseaux divers	3 000	3 940
Op. 145	Cimetière	19 000	23 000
Op. 153	Terrain divers	4 000	3 400
Op. 165	Bibliothèque	0	1 000
Op. 161	Groupe scolaire J. MOULIN	604 124	47 700
Op. 165	Salle des jeunes	0	750
Op. 206	Police municipale	1 000	1 000
Op. 210	Multi-accueil	4 500	6 000
Op. 218	Reconquête Centre Bourg Centre Ville	1 170 070	2 332 100
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		2 371 233	3 082 416
001	DEFICIT REPORTE	201 724	
16	EMPRUNT	495 500	492 000
16	RBT EMPRUNT ANTICIPE	58 500	122 000
020	DEPENSES IMPREVUES	40 000	
040	OPERATION D'ORDRE	4 000	4 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		3 170 957	3 700 416

Les principales opérations d’investissements prévues au budget 2024 sont les suivantes :

✚ *La poursuite des projets en cours*

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville ;
- La poursuite de la dynamisation du centre-ville avec notamment la réalisation de la maison de services aux habitants le Point Commun au titre des actions 2023 du contrat RCVCB conclu de 2021 à 2025 avec le Département ;
- La sécurisation des bâtiments communaux et espaces publics débutée en 2023 par l’installation d’alarmes ;
- La reprise de voiries en zone urbaine et rurale.

✚ *L’amélioration du cadre de vie et des services à la population par la construction d’une ville verte et durable*

- La végétalisation des cours d’écoles et de l’accueil de loisirs ;
- La renaturation des espaces urbains du centre-ville par la désimperméabilisation des sols et la végétalisation de ces espaces au titre des actions 2023 et 2024 du contrat RCVCB ;

✚ **Les travaux de rénovation énergétique**

- La 2^{ème} tranche de la rénovation énergétique du complexe de la mairie
- Le lancement d'une étude thermique en prévision des travaux de rénovation thermique à engager sur le bâtiment d'ISLEA ;
- La poursuite du programme de relamping sur de nombreux bâtiments communaux qui permettra de réduire la consommation énergétique ;
- La poursuite de la pose de programmateurs et équipements permettant de limiter les consommations d'eau et d'énergie.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 492 000 € auquel s'ajoute le remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable pour la somme de 122 000€.

III- BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget primitif

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés et notamment les services publics industriels ou commerciaux. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

La collectivité dispose de deux budgets annexes.

1- Le budget annexe d'Islea

Ce budget comprend principalement le fonctionnement « matériel » de la salle. Il est alimenté par les recettes suivantes :

- les locations de salles
- la participation communale
- les entrées des spectacles

Pour 2024, la contribution prévisionnelle de la commune à l'équilibre de ce budget annexe est de 231 140 € compte tenu du transfert du budget spectacles sur ce budget et de la totalité du personnel affecté à la salle de spectacles depuis 2023. Cela permet en outre le maintien d'une politique tarifaire sociale en fonctionnement.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	139 220	125 220
012	CHARGES DE PERSONNEL	141 600	145 800
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	4 010	9 550
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	500
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		285 830	281 070
042	OPERATION D'ORDRE	7 634	9 200
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		293 464	290 270

2 –Les recettes de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
002	EXCEDENT REPORTE		6 120
70	PRODUITS ET SERVICES	44 265	53 000
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	249 189	231 140
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10	10
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT*		293 464	290 270
042	OPERATION D'ORDRE		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT*		293 464	290 270

3 –Les dépenses d’investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 634	17 514
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		7 634	17 514
001	DEFICIT REPORTE	8 043	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		15 677	17 514

4 –Les recettes d’investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
1068	AUTOFINANCEMENT	8 043	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		8 043	0
001	EXCEDENT REPORTE		8 314
040	OPERATION D'ORDRE	7 634	9 200
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		15 677	17 514

2- Le budget annexe des Portes d’Avermes

Le budget annexe des Portes d’Avermes comptabilise essentiellement les recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers.

Les différents contrats déterminent le montant des loyers et éventuellement leurs modalités de révision.

La gestion de l’immeuble est effectuée par un syndicat de copropriété.

Pour 2024, comme chaque année, les éventuels travaux seront autofinancés par l’excédent d’investissement afférent à ce budget. Il est à noter qu’à ce jour, l’ensemble des locaux commerciaux dont la commune est propriétaire est occupé.

1 –Les dépenses de fonctionnement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 535	16 559
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	11 617	21 934
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		29 152	38 493
042	OPERATION D'ORDRE	5 452	4 491
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		34 604	42 984

2 –Les recettes de fonctionnement

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
70	PRODUITS DES SERVICES	1 800	1 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	20 932	20 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		22 732	21 000
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	9 812	19 924
042	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		34 604	42 984

3 –Les dépenses d'investissement :

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000	17 801
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS		6 000	17 801
040	OPERATION D'ORDRE	2 060	2 060
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		8 060	19 861

4 –Les recettes d'investissement

chapitre	Libellé	BP + DM 2023	BP 2024
001	Excédent reporté	11 978	15 370
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENTS		11 978	15 370
040	OPERATION D'ORDRE	5 452	4 491
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		17 430	19 861

IV- CONCLUSION

Le budget 2024 s'inscrit ainsi dans un contexte complexe dû à la stagnation des recettes de fonctionnement de la commune alors même que les dépenses de fonctionnement incompressibles subissent une forte augmentation.

En outre, compte tenu de nombreuses incertitudes chiffrées qui subsistent à ce jour notamment sur les recettes de fonctionnement (filet de sécurité, dotations de l'Etat...) et sur les dépenses de fonctionnement (amortisseur électricité, consommations énergétiques...), il sera vraisemblablement modifié en cours d'année par des décisions modificatives.

La commune d'Avermes entend cependant tout mettre en œuvre pour poursuivre ses actions et répondre aux besoins de la population en continuant à investir pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et les services rendus à la population, pour la rénovation énergétique des bâtiments et pour le développement d'une offre de logements, d'établissements, de commerces et de services et d'espaces récréatifs mais aussi sportifs en cœur urbain en faveur des enfants, des jeunes, des familles et des seniors.

En définitive, le budget 2024 proposé s'ancre pleinement dans le maintien des principaux objectifs suivants que s'est fixée la municipalité actuelle :

- **Poursuite du gel des taux municipaux des impôts locaux ;**
- **Maîtrise de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement ;**
- **Investissements axés prioritairement sur les économies d'énergie et en faveur du développement de la commune avec notamment la construction du Point Commun et la dynamisation du centre-ville grâce à l'aménagement d'espaces végétalisés.**

Enfin, les budgets annexes de la commune pour 2024 s'inscrivent dans le même cadre, à savoir une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la dynamique d'investissements.